

DICRIM – PCS

Document d'information communal sur les risques majeurs Plan communal de sauvegarde

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre".
C'est ainsi que Haroun TAZIEFF qualifiait le risque majeur.

<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-majeurs>

Réunion d'information
Lauris, Salle des Arcades, 11 mars 2023





La définition d'un risque majeur

La rencontre d'un **Aléa**, d'un **Enjeu** et d'un **facteur de risque**



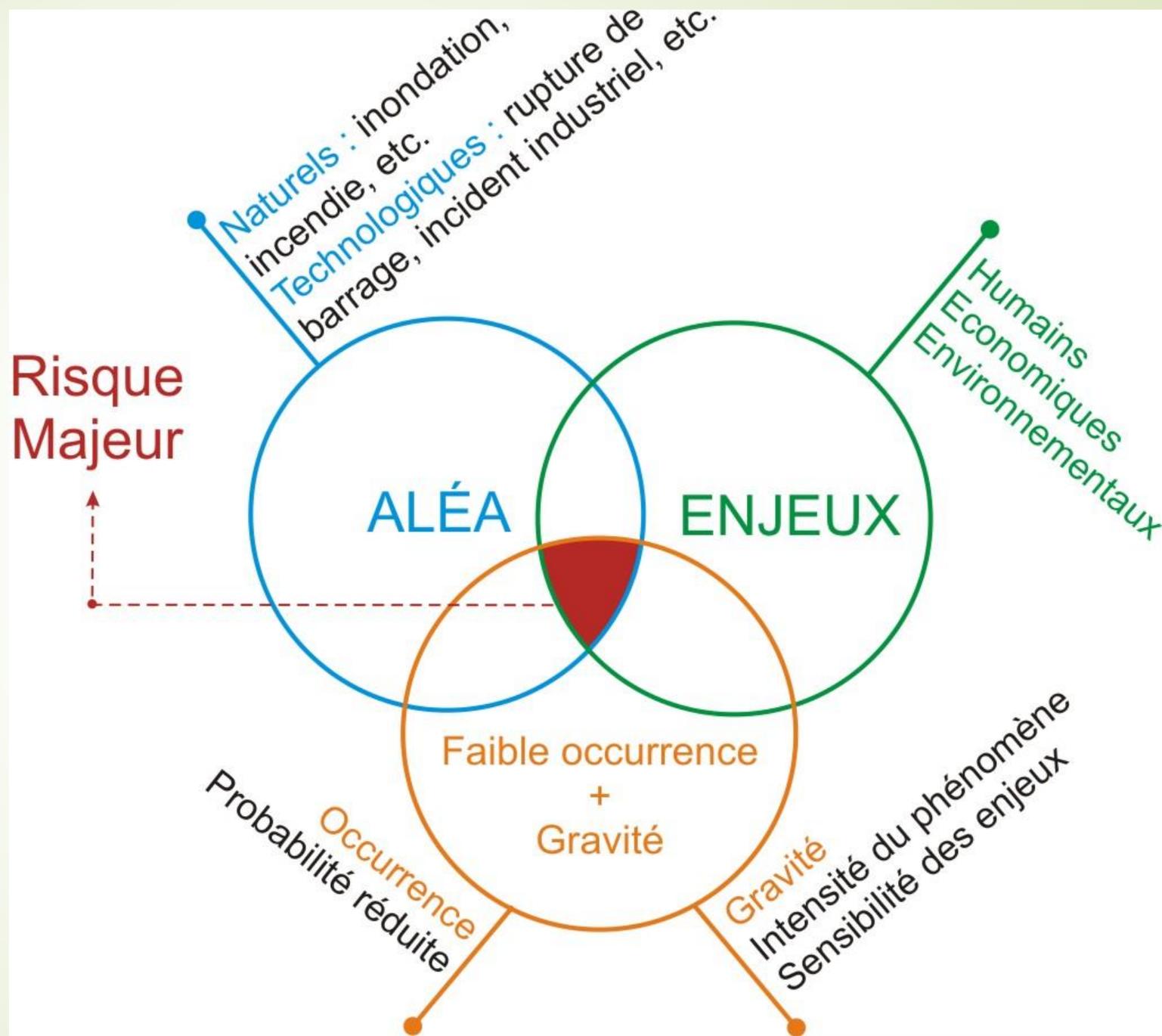
ALEA

- Apparition d'un phénomène naturel ou technologique pouvant potentiellement générer des conséquences néfastes

ENJEU

- Les enjeux correspondent aux personnes et aux biens susceptibles d'être impactés par les conséquences de ce phénomène.

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



Les Aléas à LAURIS

- **Les Aléas naturels** : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, séisme, aléas climatiques ;
 - **Les Aléas technologiques** : incidents industriels, nucléaires ou de transport de matières dangereuses, rupture de barrage.
 - **Les Aléas sanitaires** majeurs engendrés par des situations telles qu'une période longue de canicule, une épidémie ou une épizootie (épidémie animale).
- Tous ces aléas sont décrits dans le DICRIM, et des conseils sont prodigués pour chacun

Les Enjeux à LAURIS

- Les personnes vulnérables,
- et les zones et infrastructures sensibles pouvant être affectées ;

➤ **Tous les enjeux sont recensés dans le plan communal de sauvegarde (PCS): série de Tableaux avec identification et coordonnées**

Structure du DICRIM

Pour chaque Alea : **exemple INONDATION** (page 4)

« Le risque sur la commune »

= La description de ce risque et de ses conséquences prévisibles :

« Les bons réflexes »

= Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre

Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité **À respecter**

			
Ecouter la radio	Couper gaz et électricité	Fermer portes et fenêtres	Monter dans les étages

AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

« Les mesures de gestion du risque »

= Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour ce risque :



Déclenchement du Plan communal de sauvegarde

Quand le PCS est-il
déclenché ?

EVENEMENT

Origine de l'ALERTE

**Vigilance météo
ou SMAVD**

Transmission de l'alerte
par **les Autorités**

**Appel d'un
témoin**

RECEPTION de l'alerte

Adjoint de permanence

Maire

**EVALUATION
de la situation**

Heures ouvrables

Non

Oui

Standard de la Mairie

Maire ou Garde
champêtre

**EVALUATION
de la situation**

**RISQUE ?
pour
la population,
les biens, les
infrastructures,
les réseaux ?**

NON

OUI

Intervention des services techniques

**DECLENCHEMENT du plan
communal de sauvegarde**

Comment suis-je alerté ?

- **SIRENE** : Un son montant et descendant de **3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence
- **Ensemble mobile d'alerte** (micro, amplificateur et haut-parleur installés sur le toit d'un véhicule)
- **PanneauPocket**
- **Porte à porte (Police rurale)**
- **Radio** : France Bleu Vaucluse sur 88.6, France Info sur 105.2,
- **Internet**
 - - Site internet de la commune : www.lauris.fr
 - - Site internet de la Préfecture : www.vaucluse.gouv.fr
 - - Vigilance Météo-France : www.vigilance.meteofrance.com
 - - Vigilance crues : www.vigicrues.gouv.fr
 - - Observatoire régional des risques majeurs : observatoire-regional-risques-paca.fr/

Le Plan communal de sauvegarde

- **Un outil d'aide à la gestion de crise** pour faire face à des situations très diverses telles que
 - Catastrophes majeures (atteintes aux personnes, maisons détruites...),
 - Perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...),
 - Accidents (incendie, accident de la circulation...).
- **Un outil pour organiser la sauvegarde et la protection des personnes**
 - **Le PCS ne concerne que les mesures de sauvegarde et protection de la population, à l'exclusion de toutes missions opérationnelles relevant du secours**

Le PCS : toutes les informations pour agir

- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est inséré dans le plan communal de sauvegarde : **les Aléas**
- Une série de fiches et de tableaux à visée opérationnelle

Le PCS : les informations opérationnelles 1/4

- L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité ;
- Les Fiches Missions et rôles des acteurs du PC de crise
- Les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités
 - annuaire opérationnel,
 - règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.

Le PCS : les informations opérationnelles 2/4

- L'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées.
 - Associations de secouristes (Sapeurs pompiers, CCFF)
 - Moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement de la population
 - Coordonnées des sociétés privées de transports et d'engins (travaux publics, terrassement ...)
 - Transport individuel, collectif, hébergement de repli...
 - Coordonnées restaurant scolaires
 - Coordonnées des commerces de bouche (boulangerie, boucherie, épiceries, fromagerie, traiteur...)

Le PCS : les informations opérationnelles 3/4

- Les Tableaux avec identification et coordonnées des personnes et des biens pouvant être affectés : **les Enjeux**
 - **Personnes vulnérables**
 - Du fait de leur exposition au risque (inondation, incendie, glissement de terrain...)
 - Du fait de leur situation sociale (isolement)
 - Du fait de leur situation médicale (oxygénothérapie, nutrition parentérale, mobilité réduite, handicaps)
 - **Infrastructures sensibles**
 - En zones inondables :
 - En zone risque incendie

Le PCS : les informations opérationnelles 4/4

- **Les Matériels et locaux** susceptibles d'être mis à disposition pour des actions de protection des populations et leurs modalités de mise en œuvre.
 - **Etablissements recevant du public (erp)**
 - **Lieux publics accueillant des enfants**
 - **Locaux municipaux** (Foyer rural, Arcade, Ecoles ...)

Un PCS régulièrement évalué

- Exercices d'alerte sont organisés avec l'ensemble des acteurs du PCS.
- Revue et mise à jour du PCS (Groupe de travail élus/agents)
- Le dernier exercice zonal avec la Préfecture : le 13 octobre 2022

Pour aller plus loin

- Adresse du site internet de la mairie de Lauris:
<https://www.lauris.fr/fr/gestion-des-risques-majeurs>
- Documents :
 - **DICRIM Lauris**
 - **PCS**Consultables en mairie

